

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIIN 2024

## Note de synthèse

À l'article L1523-13 § 1<sup>er</sup> – alinéa 3, le Code de la Démocratie Locale prévoit que :  
« Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour ainsi qu'une note de synthèse et une proposition de décision pour chacun des points à l'ordre du jour, l'ensemble étant accompagné des documents y afférents. Ceux-ci peuvent être envoyés par voie électronique. À la demande d'un cinquième des associés, un point peut être ajouté à l'ordre du jour de l'assemblée générale. », voici ci-dessous la note de synthèse.

## Assemblée Générale Ordinaire

### 1.a) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2023

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 comprennent :

- le bilan et le compte de résultats après répartition ;
- les bilans par secteurs ;
- le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3 :12 du CSA ;
- le détail des participations détenues au 31 décembre 2023 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD ;
- la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges.

et sont détaillés dans l'annexe 1.

### 1.b) Présentation du résultat 2023

La présentation sera faite en séance.

### 2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur

Le rapport du Commissaire Réviseur (attestation sans réserve) est détaillé dans l'annexe 1.

### 3. Décharge aux Administrateurs

### 4. Décharge au Commissaire Réviseur

5. Formation des Administrateurs en 2023

Le détail des formations se trouve en annexe 2.

6. Nominations et démissions d'Administrateurs

Monsieur Claude KLENKENBERG remplace Monsieur Didier NYSSSEN et Monsieur Luc GILLARD remplace Madame Déborah COLOMBINI, démissionnaires, en qualité de membre du Conseil d'Administration jusqu'à la fin de leur mandat conformément à l'article 19 des statuts.

7. Marché réviseurs

La désignation du nouveau Commissaire Réviseur, à savoir DGST & PARTNERS, se trouve en annexe 3.